



2
Jours

L'organisation judiciaire et l'exercice des voies de recours

dans JURIDIQUE - METIERS JURIDIQUE / Réf : JUR-MEJU-4-V2

Objectifs de la formation

- Identifier les différents types de juridictions
- Identifier leurs compétences respectives
- Mettre en place voies de recours

Programme de la formation

A l'issue de la formation, les participants seront préparés à :

Jour 1 - Matin

1. Identifier les fondements et les principes de la justice

- Les sources du droit
- La séparation des pouvoirs (théorie classique / doctrine des checks and balances)
- L'accès au droit et à la justice
- Le principe de gratuité de la justice et restriction (art.1635 bis P CGI)
- Le principe d'indépendance et de neutralité du juge et restriction (Focus : arrêt CEDH *Medvedyev* du 29 mars 2010)
- Le principe de fixité de la justice et restriction (audiences foraines)
- La publicité des décisions de justices (débat, décisions)
- La motivation des décisions de justice (art.455 CPC)

2. Décrire l'organisation juridictionnelle judiciaire

- La Première instance
- L'Appel
- La Cassation



Jour 1 - Après-midi

3. Décrire et identifier les juridictions de l'ordre judiciaire à l'aune de la loi de programmation 2018-2022 du 23 mars 2019

- La création des tribunaux judiciaires
- Un principe renforcé : le recours obligatoire à un mode alternatif de règlement des litiges
- L'extension des possibilités de représentation obligatoire
- La gestion des juridictions en cas de crise
- Les juridictions spécialisées de l'ordre judiciaire
- La compétence géographique et taux de ressort

4. Décrire et identifier les juridictions de l'ordre administratif

- Le Tribunal administratif
- La cour administrative d'appel
- Le Conseil d'État
- Les juridictions spécialisées de l'ordre administratif (financières et sociales)

5. Décrire le rôle du Tribunal des conflits

- Le cas de saisine
- La procédure devant le Tribunal des conflits

Jour 2 - Matin

6. Examiner les rôles et les pouvoirs des juridictions d'appel

- La Cour judiciaire d'appel
- La Cour administrative d'appel

7. Définir les rôles et les pouvoirs des juridictions de la Cour de cassation et du Conseil d'Etat

- La Cour de cassation : organisation, compétence et fonctionnement



- Le Conseil d'Etat : organisation, compétence et fonctionnement

Jour 2 - Après-midi

8. Identifier les voies de recours ordinaires

- L'appel
- Le contredit
- L'opposition

9. Examiner les voies de recours extraordinaires

- La tierce opposition
- Le pourvoi en cassation (judiciaire et administratif)
- Le recours en révision

Pré-requis

Aucune connaissance préalable n'est requise pour suivre cette formation

Public cible

Toute personne en lien avec les métiers du droit

Pédagogie

Méthodes pédagogiques :

- Utilisation de méthodes affirmatives permettant aux apprenants de découvrir un nouveau contenu. Afin de faciliter l'apprentissage, le formateur veillera à adopter une structure claire et efficace.



- Le formateur utilisera de nombreux exemples, comparaisons et images afin d'illustrer son propos. Il s'adaptera au nombre d'apprenants mais également à leur capacité d'adaptation.

Modalités d'évaluation :

- Les acquis des participants seront mesurés tout au long de la session de formation.
- L'évaluation pourra prendre la forme d'un QCM ou de questions orales.
- Une attestation de fin de formation reprendra l'ensemble des objectifs pédagogiques de la formation.

